



Plan de protection

Saison 2020-2021

version du 1^{er} novembre 2020

Nouveau coronavirus

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER.

STOP CORONA

Actualisé au 29.10.2020

Rencontrer moins de personnes.	Garder ses distances.	Masque obligatoire si on ne peut pas garder ses distances.	Masque obligatoire dans les espaces publics intérieurs et extérieurs et dans les transports publics.	Travailler à domicile si possible.
Se laver soigneusement les mains.	Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.	Ne pas se serrer la main.	Aérer plusieurs fois par jour.	Manifestations : publiques max. 50 pers. privées max. 10 pers. Rassemblements dans l'espace public max. 15 pers.
En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.	Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.	Interrompre les chaînes de transmission avec l'application SwissCovid.	Test positif : isolement. Contact avec une personne testée positive : quarantaine.	Se rendre chez le médecin ou aux urgences seulement après avoir téléphoné.

www.ofsp-coronavirus.ch

Règles plus strictes dans certains cantons



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Applikazion SwissCovid
Download





Pour donner suite aux nouvelles directives de l'OFSP du mercredi 28.10.2020

Pour votre santé, et pour permettre à vos enfants de continuer leur sport, Renens Basket adapte une nouvelle fois son plan de protection. Dès à présent:

- **les joueurs/euses ayant plus de 16 ans révolus ne peuvent plus participer aux entraînements;**
- **seuls les joueurs/euses sont admis dans les salles de gymnastique (y compris le hall d'entrée); les parents et ami/es doivent attendre à l'extérieur du bâtiment.**

Merci de vous conformer à ces nouvelles règles. Les principes ci-dessous restent bien entendu en vigueur.

Les principes suivants doivent être impérativement respectés lors des entraînements et des matches

1. Pas de symptôme à l'entraînement ou au match

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements ou aux matches. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin. Les personnes dites « à risque » doivent consulter leur médecin, avant de pratiquer.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, lors des discussions, lors des pauses, lors des passages aux toilettes, après l'entraînement ou le match ainsi que lors du trajet retour, dans ces situations ou d'autres similaires, il faut toujours garder les distances (1.5 mètre) avec les autres personnes et renoncer aux poignées de main ou « high five ».

Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple pour les officiels de table pour les matches). Les contacts corporels entre joueurs/euses sont seulement autorisés au moment de l'entraînement ou du match à proprement parler.

Les entraîneurs respectent, en permanence, une distance de 1.5 mètre avec les joueurs/euses. Dans le cas contraire, le port du masque est exigé.

3. Port du masque

Le port du masque, en tout temps, est obligatoire dans l'enceinte sportive pour les personnes de plus de 12 ans.

Les joueurs/euses ne sont dispensé/es du port du masque, que lorsqu'ils/elles sont sur l'espace de jeux (terrain et banc). Ils/Elles doivent porter le masque dès leur arrivée à la salle, au vestiaire et lors du déplacement entre le vestiaire et le terrain.

Le public est autorisé à assister aux matches dans les gradins. Une distance de 1.5 mètre doit être conservée avec les autres personnes.

4. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement ou le match, pour se protéger soi-même et son entourage.

Les entraîneurs sont responsables de s'assurer que les joueurs/euses se lavent les mains, respectivement se les désinfectent avant et après l'entraînement ou le match.

5. Produit désinfectant





Du produit désinfectant vous sera mis à disposition et vous serez tenus de désinfecter le matériel que vous utiliseriez (ballons par exemple). Ne pas utiliser le matériel appartenant à la commune de Renens (piquets, bancs, etc.).

6. Vestiaires

Pendant les entraînements, vous ne pourrez pas disposer des vestiaires ni des douches jusqu'à nouvel avis, tant pour les équipes adultes que jeunesse. Jusqu'à la réouverture des vestiaires et douches, **les joueurs/euses doivent arriver changé/es** et utiliser leur propre gourde. Les échanges de gourde sont absolument interdits.

Pendant les **matches officiels**, l'utilisation des vestiaires et des douches est autorisée.

7. Etablir une liste de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le « traçage » des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte, ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus.

8. Organisation des matches

L'entraîneur est responsable de s'assurer que son équipe ainsi que l'équipe adverse respectent scrupuleusement les règles de ce plan. L'entraîneur est chargé de communiquer tout éventuel conflit en lien avec le respect des directives sanitaires à l'arbitre du match. Ce dernier étant seul compétent pour donner un avertissement, respectivement renvoyer le match.

9. En cas de personne diagnostiquée positive

La personne testée positive s'annonce immédiatement à son entraîneur qui transmet l'information au comité. Ce dernier en informe Swissbasket et le Service des sports de la commune de Renens.

Les informations à suivre concernant les joueurs/euses des équipes concernées sont alors communiquées par le comité et le responsable du plan coronavirus du club: test, confinement ou autres mesures.

10. Responsable du plan coronavirus

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements ou les matches doit nommer un/e responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Laurent Karlen. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (+41 79 444 51 53 ou laurent.karlen@thermofisher.com).

Pour le comité

Laurent Karlen

Renens, le 01.11.2020

